

ECONOMIE

Les notaires, acteurs du quotidien

Les nouvelles technologies permettent aux notaires de transformer leur activité. Témoignages.

Redaction JDD
09/03/2018 à 17:48, Mis à jour le 10/02/2023 à 05:58



Les notaires s'adaptent à l'ère du numérique. © Reuters

[Facebook](#) [Email](#) [Whatsapp](#) [Twitter](#)

"Il faut démystifier la technologie"

Alain Lambert, ancien président du Conseil supérieur du notariat et ancien ministre du Budget

"L'évolution technologique nous amène à repenser nos missions, c'est très positif, sinon la routine nous guette, comme tout le monde dans nos sociétés! La transposition des actes papier vers le numérique n'est pas une révolution du droit en lui-même. C'est juste l'instrument, le support qui change, le concept juridique reste et la neutralité est préservée. Les juristes, comme les médecins, sont des spécialistes qui resteront indispensables. L'authenticité, depuis son origine, a été instituée pour préserver la liberté individuelle, la protection des intérêts économiques, en s'adaptant en permanence aux besoins de notre société. Elle est attachée à l'acte reçu, avec toutes les solennités requises, par le notaire en sa qualité d'officier public. Notre profession avait eu à anticiper cette question dès 1996, lorsque la Commission européenne avait lancé une étude sur le développement du commerce électronique et la mutation des instruments probatoires traditionnels. Une directive avait été publiée en décembre 1999, créant un cadre communautaire pour les signatures électroniques.

Cette anticipation nous a permis d'être réactifs. Je me suis beaucoup battu à l'époque au Parlement pour qu'il n'y ait aucune différence de traitement en fonction de la nature du document, alors que le projet initial du gouvernement le réservait à l'acte sous seing privé. La loi du 13 mars 2000 a introduit l'acte authentique électronique et renvoyé aux décrets les modalités de mise en œuvre, ce qui fut fait en 2005, une fois les conditions techniques réunies. Cette anticipation du notariat a permis ensuite aux actes d'huissiers, des greffiers, de l'état civil, d'être reçus sur support électronique. Ce fut une avancée considérable! Ne pas prendre ce tournant aurait signifié que tout ce qui était frappé du sceau de l'Etat allait tomber en désuétude, c'était le contraire d'un Etat moderne, c'était renoncer à être un Etat stratège.

Dix ans après, le système est bien rodé. Nous passons aujourd'hui à la seconde étape, celle de l'acte authentique à distance physique, conformément à la volonté du législateur de poursuivre la "transition numérique". Le gouvernement a donné tacitement une définition de ce principe : mettre en place des systèmes d'information favorisant le rapprochement des usagers afin de rendre le service public plus efficace et réactif, en étant au plus près de lui. La mobilité des personnes conduit à un usage de plus en plus courant de la procuration, dans près d'un cas sur deux. Pourquoi donc ne pas redonner vie au rendez-vous traditionnel grâce aux progrès technologiques? S'appuyant sur les travaux menés par les présidents honoraires, l'assemblée générale du Conseil supérieur du notariat a voté une résolution le 16 janvier visant précisément à donner ce second souffle à l'acte authentique.

Cette transposition de l'authenticité appréciée in situ vers une authenticité appréciée à distance via la visioconférence ne nécessite de modifier que le décret de 1971 relatif aux actes notariés (dans sa version de 2005). Nous élaborons un texte en ce sens qui sera soumis ensuite à la chancellerie. Il faut démystifier la technologie, l'écrit peut se faire aussi à distance. Affecte-t-on le principe de sécurité? Je ne le pense pas. Nous nous sommes beaucoup inspirés de ce qui se fait en matière d'audience judiciaire. Quand un déteu est trop dangereux ou difficilement transférable, son témoignage est recueilli par visioconférence. Loin de l'image balzacienne du notaire de province, un office est aujourd'hui composé de deux ensembles : un espace physique symbolisé par l'étude, et un espace numérique, une sorte de coffre-fort informatique où toutes les données des clients seront stockées soit dans un cloud, soit dans un espace dédié à l'extérieur. Nous sommes une profession qui prône la discrétion. Ce qui ne signifie pas que nous n'agissons pas! Sur le plan numérique, les notaires sont ainsi beaucoup plus en avance que les avocats!"

"Avec l'acte électronique, on nous a donné notre tableau noir"

Alain Maisonnier, notaire aux Echelles (Savoie)

"L'acte authentique électronique a profondément modifié notre manière de travailler. On se l'est complètement et totalement approprié. Grâce à la dématérialisation, les actes sont lus désormais sur écran et signés de la même façon. Toutes les possibilités générées par ces nouveaux supports sont exploitées. Résultat, nous avons gagné en pédagogie, la matérialité virtuelle est partagée. On dit souvent que les notaires sont les instituteurs du droit. Avec l'électronique, on nous a donné notre tableau noir. Depuis 2008, la plupart des études sont équipées afin de répondre à ce défi de la numérisation des données. Pour la profession, les investissements ont été lourds.

Il a fallu mettre au point des plateformes de conception et de sauvegarde... Mais grâce à la mutualisation des efforts, un office n'a finalement pas eu de surcoûts importants en matière d'équipements. Plus que financière, la révolution est dans nos habitudes de faire. Comme les autres secteurs d'activité, le notariat ne s'est pas retrouvé épargné par les évolutions technologiques. Nous avons dû repenser nos méthodes de travail, l'organisation de nos études, les attributions des uns et des autres, les rapports avec les clients. Grâce au module de partage des documents, nous pouvons les tenir informés pas à pas de l'évolution de leur dossier, les contacts sont plus continus, ils se rendent ainsi mieux compte du travail que nous accomplissons. Ces évolutions sont plutôt bien perçues par la profession, certains auront la nostalgie du papier, mais il n'y a aucune obligation à se convertir au tout-électronique. Reste que je ne connais pas un notaire qui y soit passé puis qui ait fait machine arrière tant le gain de temps est précieux. Sans compter les économies de papier ! Aujourd'hui, il suffit d'une signature quand par le passé il fallait parapher des dizaines de pages! Ça nous libère de tout un tas de corvées matérielles et nous permet de nous consacrer davantage aux questions de nos clients. Grâce au stockage électronique, les archives se dématérialisent et sont accessibles plus facilement. Fini la pochette cartonnée!

Grâce à l'acte authentique électronique, la signature à distance devient également possible. C'est la seconde révolution. Désormais, des clients éparpillés aux quatre coins de la France vont pouvoir aller chacun chez leur notaire et acter ensemble, sans traverser tout le territoire, une étape importante de leur vie. Le temps où un Marseillais devait venir à Paris pour signer un document va être bientôt révolu. Il ne faudra plus qu'une heure de visioconférence au lieu de trois heures de TGV! La première démonstration de la signature d'un acte électronique à distance a été faite au congrès des notaires à Lille en septembre. Cette signature à distance est tributaire de déploiement d'un système de visioconférence sécurisé interne à la profession. Le gain de temps va être considérable. Un rendez-vous d'une heure est plus simple à caler plutôt que quatre heures pour se déplacer. Au lieu d'être en voiture ou dans le train, je pourrais attendre mes clients à mon étude et améliorer ainsi le suivi de leur dossier. Dans les zones rurales, c'est une avancée considérable. On dégage du temps qui était complètement improductif. Et l'impact écologique n'est pas neutre!

Toutes ces évolutions nous ont permis d'offrir le télétravail à nos collaborateurs, bien avant que les ordonnances sur le Code du travail n'en fassent un droit. Avant, il était impossible de se balader avec des dossiers papier confidentiels par mesure de sécurité. Désormais, comme tous les actes sont accessibles via un réseau privé et sécurisé, nos clercs peuvent aller à domicile sans crainte. Nous disposons de trois sites de sauvegarde des données avec une maintenance permanente. Les mêmes que les Gafa, car notre responsabilité est forte. Finalement, les clients ont plutôt bien accepté ce passage au numérique. Les plus sceptiques n'étaient pas les plus âgés, pour lesquels cela n'est qu'une évolution de plus et qui va dans le sens de l'Histoire." ●